

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N°5 du 24 février 2006
Concernant
Une demande de crédit d'investissement de fr. 2'377'000.- pour le réaménagement de la rue de Graveline

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 13 mars 2006 à la salle de conférences du service des énergies à la rue de l'Ancien-Stand. Elle était composée de Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers Joëlle Monin, Jean-Marc Cousin, Jacques Fivaz, Nunzio Indulzi, Jean-Hugues Schülé, Gilles Verdon ainsi que du soussigné désigné rapporteur.

La Municipalité était représentée par Monsieur Charles Forestier. Les services techniques l'étaient par madame et messieurs Marinella Bianchi Rojo pour URBAT, René Grünig pour STE et Olivier Schmid pour SEY. Messieurs Marc-Anré Burkhard, municipal ainsi que Sandro Rosselet, chef STE se sont fait excuser pour cette séance. La commission tient à remercier les personnes présentes pour les explications fournies, ainsi que pour la qualité du travail de préparation du préavis.

Devant les plans détaillés du projet, Monsieur le Municipal forestier a tout d'abord présenté le préavis dans son ensemble.

Ce sont ensuite les divers aspects techniques explicités dans le préavis qui ont été détaillés aux membres de la commission.

A l'issue de la présentation, les commissaires ont eu l'occasion de poser toute question permettant de parfaire leurs connaissances. Le préavis étant fort complet, ces dernières ont été très peu nombreuses.

Il s'est alors avéré que :

- L'emploi d'un revêtement macro rugueux se justifiait dans le secteur par le statut d'accès principal au nouveau quartier des Isles à construire ; et ce, tant que l'avenue des Trois Lacs n'était pas réalisée.
- Les participations des opérateurs de téléphonie et de télévision pour la pose de leurs tubes respectifs se calculera sur la base usuelle de fr. 20.- le mètre courant par opérateur ; soit, au mieux, une vingtaine de milliers de francs à porter en déduction du crédit global au moment des comptes.
- L'arborisation de la rue, conçue au sein d'un concept englobant l'Avenue des Trois Lacs, se fera sur les fonds privés.
- Des perturbations inévitables se produiront dans le quartier des Isles pendant la phase de fouilles. Les sens de circulation vont probablement devoir être modifiés provisoirement dans les Rues des Isles et de l'Indépendance.
- Quant à l'important trafic de chantier occasionné par la construction des immeubles du nouveau PQ, il sera dans toute la mesure du possible détourné par l'arrière. Soit : par l'actuel chemin en provenance du viaduc de l'autoroute et par un éventuel accès à créer par dessus le canal oriental en provenance de l'avenue Kiener.

Plus aucune question n'étant posée, les membres de la commission prennent congé des représentants de la Municipalité et des services.

En conclusion :

Lors de la brève discussion qui a suivi, il s'est avéré que rien ne s'opposait à cette réalisation dont l'importance n'est pas à prouver pour le développement de la ville.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que votre commission vous recommande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° 5 du 24 février 2006 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission, le Rapporteur :

Patrik DURUZ

